

Le temps de la « grand' cour des dames » : Une première démasculinisation du français ?

*Paru dans Benjamin Fagard & Gabrielle Le Tallec (dir)
Entre masculin et féminin. Français et langues romanes.
Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2021, p. 103-116.*

Les réflexions qui suivent sont issues d'autres disciplines que la linguistique : l'histoire, les sciences politiques, la littérature. Elles portent d'une part sur la masculinisation du français opérée par la clergie, la classe savante, à partir de la création des universités, et d'autre part sur le gel de ce processus et même sa régression durant la Renaissance, sous l'influence des femmes au pouvoir dans la zone francophone. Deux sujets qui dépassent à l'évidence le cas du français, et qui devraient se retrouver plus largement dans les langues de l'Europe – notamment. Recherches que j'appelle de mes vœux, tant elles me semblent pouvoir nourrir et les idées que nous nous faisons des relations entre la langue et la société, et les expérimentations qui sont à l'œuvre aujourd'hui un peu partout dans les pays qui se sont prononcés pour l'égalité des sexes au cours du xx^e siècle.

Je proposerai tout d'abord un rapide bilan des domaines où la langue a été modifiée par la clergie à la fin du Moyen-Âge, puis un aperçu des modifications sociales et culturelles qui caractérisent le passage entre ce temps et la Renaissance, avant de revenir à la langue et à ce qui lui est arrivé durant cette période.

1. La première phase de masculinisation du français

Je désigne ainsi une série d'infléchissements décrits par les spécialistes de l'histoire de la langue mais – d'après ce que j'ai pu lire – non considérés dans leur ensemble, ni à la lumière que nous projetons aujourd'hui sur ce matériau.

Du côté des pronoms, *il* a commencé à s'imposer devant les verbes dits météorologiques et les constructions dites impersonnelles, là où il n'y en avait pas dans l'ancienne langue, et là où, si tant est qu'il y en ait besoin, un pronom neutre aurait pu être préféré : soit celui de la série des pronoms personnels, puisqu'il existait encore (*el*) (Marchello-Nizia, 1989), soit l'un de ceux de la série des démonstratifs, qui ont survécu, qui ont été et sont toujours employés, mais condamnés comme relevant du registre populaire ou régional (*ça gèle, c'est important de le dire*). Le pronom personnel datif masculin *lui* a également éliminé son pendant féminin *li*. Quant au pronom personnel féminin *elle(s)*, il a failli disparaître aussi, au singulier comme au pluriel, au profit de *il(s)*. On en a un bel exemple dans la *ballade des dames du temps jadis* de François Villon, d'abord dans la strophe où il fait la liste des femmes célèbres du passé (« Où sont-*ilz*, Vierge souveraine »), ensuite dans l'envoi (« Princes nenqueres de sepmaine / Ou *ilz* sont ») (Villon, 1489)¹.

¹ Cette ballade est la première après le *Testament*.

Du côté des substantifs, on sait que les neutres avaient disparu depuis longtemps à l'époque où apparaissent les universitaires. Pour les deux genres restants, le phénomène le plus notable de cette période est l'abandon de la déclinaison à deux cas qui caractérisait encore le français médiéval. C'est du moins ce qu'on lit le plus souvent aux lieux qui traitent de cette matière. En réalité, la plupart des noms féminins ne présentaient plus de marque casuelle depuis le bas latin, et les rares qui avaient gardé deux formes au cas sujet singulier (CSS) et au cas régime singulier (CRS) avaient déjà donné naissance à deux noms différents (*nonne, nonnain*). Ce changement n'affecte donc que les masculins, qui pour la plupart conservaient au CSS un *s* venu du latin ou acquis par analogie, et qui le perdent : « li rois est bons » devient « le roi est bon ».

La conséquence n'est pas que les masculins deviennent « non marqués », car des désinences sonores propres continuent de les identifier : *archier, chirurgien, cousin, ferron, roi...* sont marqués au coin du masculin, comme *archiere, chirurgienne, cousine, ferronne, roine...* le sont au coin du féminin, de même qu'une bonne partie des adjectifs qui partagent les mêmes désinences². La conséquence, c'est d'abord que le neutre, déjà très affaibli par la disparition de ses substantifs, disparaît également de deux classes grammaticales où il se maintenait, celle des adjectifs et celle des participes. C'est en effet au CSS que ces neutres se distinguaient des masculins, puisqu'ils ne portaient pas de *s*, alors qu'au CRS et au pluriel leurs formes étaient semblables. Impossible donc, désormais, de reconnaître un adjectif neutre, notamment en emploi avec les pronoms neutres conservés (*ce, ceci, cela...*). Dans la phrase « ce que je dis là est bon à savoir », l'adjectif *bon* est maintenant perçu comme un masculin. La conséquence pour le féminin n'est pas moindre. Cette capacité apparente des masculins à s'accorder avec des pronoms neutres, il est clair que les féminins ne l'ont pas. Ce que je dis là ne sera jamais *bonne*³. On en tirera un jour la belle théorie que tout le monde connaît.

Ces infléchissements sont-ils pensés, délibérés ? En l'état actuel de mes connaissances, je ne peux pas l'affirmer. Mais ils sont à mettre en relation avec bien d'autres changements qui, eux, le sont, et qui en deux siècles aboutissent, d'une part à la dégradation de la puissance juridique des femmes, de leurs conditions de travail, de leur capacité d'accès aux positions de pouvoir, de leur image dans les textes littéraires ; d'autre part à leur maintien hors des lieux d'éducation, lesquels se multiplient de manière exponentielle pour les hommes. Tous domaines où la clergie est seule à la manœuvre.

Concernant d'autres aspects de la langue, par ailleurs, l'activisme des universitaires est bien repéré. Annick Englebert écrit par exemple à propos du

² Rappelons que la théorie selon laquelle les mots masculins seraient *non marqués* et les mots féminins *marqués* repose de nos jours sur 6% du lexique des substantifs, « principalement des participes passés [...] plus les termes en *-al/ale, -el/elle* et quelques *-eur/eure* » (Khaznadar, 2012 : 222) et sur 22% du lexique des adjectifs type *civil/civile* (Larivière, 2000 : 112). Différences qu'une réforme de l'orthographe réduirait à néant, puisqu'elles n'existent qu'à l'écrit. Mais différences, surtout, qu'il est possible d'interpréter à l'aune du sexisme : pourquoi ce qui est « en plus » serait-il dévalorisé en linguistique et valorisé en biologie, où l'on estime traditionnellement que ce sont les hommes qui peuvent arborer un attribut que les femmes n'ont pas ?

³ Sauf pour les performeuses féministes d'aujourd'hui, comme Typhaine D., qui a opté pour la « féminine universelle ».

système graphique « quelque peu déstabilisé au XIV^e siècle », qu'il est pris en main par les clercs. Leur travail, qui consiste notamment à « figer des graphies qui ne correspondent plus à la prononciation », voire à réintroduire des lettres qui avaient disparu, est dit par l'historienne « artificiel et conscient », d'autant qu'il est « encouragé par la relatinisation de la langue française de cette époque » (Englebert, 2019). Je ne vois pas pourquoi ces mêmes hommes n'auraient pas pensé aussi à éliminer des pronoms et à modifier les pouvoirs respectifs des genres féminin et masculin.

Il faut noter en tout cas que ce qu'on appelle aujourd'hui le vocabulaire des « noms de métiers, fonctions, titres et dignités » ne paraît pas affecté par ce travail. Tous continuent de varier normalement en genre, comme c'est l'usage dans les langues romanes, quoique certaines alternances se modifient par suite de l'abandon du CSS masculin, comme l'alternance *eres/eresse* [œrs/œres], qui voit disparaître le premier élément du binôme, ou celui-ci passer à une alternance *eur/euse* [œr/øz] (Khaznadar, 2012). Même les textes destinés à entraver le pouvoir des femmes attestent qu'aucune perte lexicale n'est à l'œuvre. Ainsi la Très Ancienne Coutume de Bretagne, rédigée au début du XIV^e siècle, précise-t-elle que

Nulle femme ne sera tutesse, curatesse, procuratesse, juge, ne ne s'entremetra de nul negociement de court [*de justice*], si ce n'est pour le [*elle*] ou pour son seigneur espous, ou pour ses enffanz, ou pour son pere ou pour sa mere en cas de nécessité ; qar riens qu'elle feroit seroit de nulle vallue (*La Très ancienne Coutume de Bretagne*, 1896 : 126)⁴.

De la même façon, nul ne songe à modifier le sens du mot *homme*, qui désigne depuis longtemps les seuls êtres humains de sexe mâle, en vertu d'une évolution résumée en 1369 par Nicole Oresme, le premier traducteur de l'*Éthique* d'Aristote : on peut dire en latin que « *mulier est homo* » ; on ne peut pas dire en français que « femme est homme »⁵.

Quant à l'idée qu'on pourrait changer le système des accords lorsque « les deux genres se rencontrent », elle germe dans au moins un esprit, puisqu'on la voit proposée dans une grammaire du XV^e siècle (Burr, 2012 : 33)⁶ ; mais elle n'a pour l'instant aucune suite.

C'est que la Renaissance introduit des changements considérables dans le petit monde des lettrés, qui vont désormais cesser d'interagir essentiellement entre eux.

⁴ Je ne sais si le pronom *le* [« si ce n'est pour le »] est une forme affaiblie du *li* en cours de disparition, ou une forme masculine destinée à remplacer *elle*.

⁵ « *Homo* signifie homme et femme, et nul mot de français ne signifie équipollement [*n'est équivalent*] ; et pour ce, cette proposition est vraie : *mulier est homo* ; et cette est fausse : *femme est homme*. » (cité par Chaurand, 1977 : 42).

⁶ Le scribe y affirme en effet : « Se plusieurs substantis de divers genres ont un seul adjectis, il doit estre du masculin genre s'aucun desdis substantis est d'yceluy genre, se non il debva estre du feminin. » Propos qu'il présente comme l'illustration d'un vers latin – qui dit pourtant tout autre chose : *Id quoque per genera dans fixis mobile serva*, soit « Veille bien à accorder l'adjectif avec l'un des genres présents ».

2. La modification du paysage politique et socio-culturel entre la fin du Moyen-âge et la Renaissance

Le premier changement notable, chronologiquement parlant, est l'invention de l'imprimerie, qui entraîne une augmentation considérable des effectifs de la classe savante (grâce à l'accès facilité aux livres scolaires), celle du lectorat (grâce à la multiplication des ouvrages et à la baisse de leur coût), et enfin celle du nombre des auteurs – qu'ils soient pédagogues, traducteurs, essayistes, propagandistes ou amuseurs publics.

Le second élément est le retour de femmes au pouvoir en France. Je parle de « retour » en pensant d'abord à leur présence concrète au gouvernement, quasi constante entre la mort de Louis XI et le début du règne personnel de Louis XIV, alors que, depuis la régence de Blanche de Castille (1188-1252), il n'y avait guère eu à noter que la parenthèse chaotique de celle d'Isabeau de Bavière (1371-1435), en pleine Guerre de cent ans. Mais retour politique, aussi, si l'on pense à l'élimination des princesses capétiennes au début du xiv^e siècle, puis à la théorie censée expliquer pourquoi la France n'accepte pas les femmes au pouvoir, cette « loi salique » laborieusement élaborée durant la première partie du xv^e siècle et sortie des cartons dans les années 1460 – soit vingt ans à peine avant l'installation d'Anne de France (1461-1522) aux commandes de la France (Viennot, 2006).

Le troisième élément est la formation de ce que Brantôme appellera la « grant' cour des dames » (Brantôme, 1991 : 13), qu'il date du second règne d'Anne de Bretagne (1476-1514), c'est-à-dire de l'époque où l'ensemble de la cour commença à prendre des dimensions considérables, et la maison de la reine en particulier. En réalité, l'augmentation des effectifs féminins au service des reines et princesses date d'Isabeau de Bavière, et elle s'est poursuivie à toutes les générations suivantes. Sous les derniers Valois, il y a jusqu'à 300 femmes qui travaillent au service de Catherine de Médicis (1519-1589), de ses brus et de ses filles, la cour elle-même réunissant alors plusieurs milliers de personnes.

Bien évidemment, cet accroissement des effectifs féminins ne se fait pas dans le dos des rois. La cour est un instrument de pouvoir, en cette période où la monarchie marche vers l'absolutisme et où la grande noblesse riposte en liguant et en frondant. Elle est le miroir aux alouettes qui permet aux souverains d'attirer les hommes tentés par la trahison, de les surveiller, de les tenir par la barbichette en leur distribuant ou en leur promettant des faveurs. Elle doit donc être attractive, et qui mieux que des femmes – des femmes de qualité, des femmes cultivées – pour réaliser ce programme ? C'est donc à elles qu'est confiée la tâche d'organiser les loisirs des personnes importantes qui la peuplent. Loisirs qui vont de la conversation, pour le gros des troupes féminines, à la mise en œuvre de la politique culturelle de chaque règne, qui revient aux mères et aux sœurs des rois⁷.

Si la cour de France est celle qu'on remarque, c'est parce qu'elle devint le centre du pouvoir dès la fin du xv^e siècle. Mais il ne faudrait pas oublier celles qu'elle a éliminées et où des femmes jouaient déjà le même rôle : la cour d'Orléans,

⁷ Anne de France sous le règne de son frère Charles VIII, Anne de Bretagne sous celui de son époux Louis XII, Louise de Savoie et Marguerite de Navarre sous celui de leur fils et frère François I^{er}, Marguerite de France sous le règne de son frère Henri II, Catherine de Médicis sous les règnes de ses trois fils, Marie de Médicis sous celui de son fils Louis XIII, avant son expulsion de France par Richelieu, en 1630, qui prélude à la création de l'Académie (Viennot, 2020 : 276-298).

la cour d'Anjou, la cour de Bourgogne ; sans oublier d'autres cours francophones, comme celle de Malines dans l'actuelle Belgique, la cour de Savoie, la cour de Nérac. Autant de cercles féminins puissants, auxquels s'ajoutent au XVI^e siècle ceux des premiers salons, à Lyon, à Paris, à Poitiers.

Ces éléments poussent donc nombre d'auteurs, d'artistes, d'imprimeurs-libraires, à entrer en contact avec ces « influenceuses », voire au service des plus grandes, parce qu'elles ont le pouvoir de commander des œuvres, de faire les réputations, de protéger, et peut-être aussi parce qu'elles leur demandent des œuvres plus ludiques que leurs homologues masculins.

3. Les évolutions linguistiques issues de ce nouveau contexte

Il faut tout d'abord considérer l'accroissement considérable des œuvres qui portent sur les femmes, qu'elles soient destinées à conspuer le sexe féminin (genre déjà bien représenté avant l'invention de l'imprimerie mais qui se mit à pulluler après), ou au contraire à rétorquer aux misogynes, comme les recueils de femmes célèbres auxquels le *De claris mulieribus* de Boccace avait donné le coup d'envoi ; comme les traductions d'œuvres antiques vantant les *Mérites des femmes* (c'est le titre du plus célèbre, celui de Plutarque) ; comme les traités inédits rédigés à leur gloire, telle la *Déclamation de la noblesse et précellence du sexe féminin* de Corneille Agrippa ; comme les traités relatant l'histoire des plus grandes, à l'image des *Mémoires et recherches de la dévotion, piété et charité des illustres roynes de France* de Nicolas Houel.

À ces œuvres sur les femmes en général s'ajoutent toutes celles qui sont écrites pour ou contre une seule, qu'il s'agisse des diatribes que s'attirent les dirigeantes, ou au contraire de textes disant la vénération ou l'admiration ressentie pour une femme particulière : recueils de poésie dédiés à une amante, selon la voie tracée par Pétrarque ; dédicaces adressées à une commanditaire ; poèmes vantant telle ou telle femme, voire telle ou telle autrice et semés dans des recueils de poésie à partir des années 1530, par imitation de Clément Marot.

Enfin, il faut noter les œuvres de plus en plus nombreuses où des personnages féminins s'expriment à la première personne, qu'elles soient – là encore – le fait d'opposants ou d'admirateurs : fileuses de quenouilles, héroïnes de l'histoire ou de la mythologie, dirigeantes politiques contemporaines, mais aussi allégories, à l'image des Muses et autres *Douze dames de rhétorique*. De fausses voix de femmes, donc, mais que viennent renforcer celles des vraies autrices, aussi bien les poétesses de l'Antiquité dont des humanistes reconstituent les œuvres, que les saintes médiévales qu'on édite abondamment dans les premières décennies du XVI^e siècle, et que les contemporaines qui les relaient : à la fin de ce siècle, elles sont près de cent-trente à avoir publié leurs œuvres, dont certaines ont plusieurs volumes à leur actif (Viennot, 2020 : 325-479).

Tous ces textes, qu'ils parlent des femmes ou qu'ils les laissent s'exprimer, exigent évidemment un matériel linguistique approprié.

Concernant le lexique des substantifs désignant des femmes, il semble en extension. Les noms en *-trice*, notamment, ont la cote⁸. Forgés par les lettrés travaillant à la relatinisation du français, ils sont ressentis comme prestigieux et

⁸ La plus-value attachée à cette désinence se maintient de nos jours : voir l'article 2, page 72.

donc particulièrement adaptés aux grandes dames. *Autrice* figure dans une chronique écrite en 1477-1478, au sens de « personnage qui écrit » (Leseur, 1896 : 274), et les imprimeurs eux-mêmes l'adoptent, à l'image de celui des *Premières Œuvres poétiques* de Marie de Romieu en 1581 (Romieu, 1581 : 12). Il est aussi utilisé plus largement au sens de « femme à l'origine de ». En 1503, Louis XII approuve la création de l'ordre des Annonciades par son ex-épouse Jeanne de France en reconnaissant qu'elle en est « auctrice et fondatrice sous le nom de l'Anunciation » (Delorme, 1927 : 220) ; et à l'autre bout du siècle, Brantôme écrit à propos de Catherine de Médicis et du massacre de la Saint Barthélemy : « J'ai bien ouy dire qu'elle n'en fut pas la première autrice » (Brantôme, 1991 : 48)⁹. Frantext signale l'apparition de *tutrice* en 1551, mais le mot figure dans des textes juridiques des années 1460¹⁰. En 1504, Antoine Dufour, qui rédige des *Vies des femmes célèbres* à la demande d'Anne de Bretagne, fait de Nicostrata l'« *inventrice* de la langue latine » (Dufour, 1970 : 45). En 1600, François de Salle donne une bonne idée de la progression de ce lexique en écrivant dans un traité théologique : « On te met au devant la tradition pour *authrice*, la coustume *confirmatrice*, et la foy *observatrice* » (François de Sales, 1892 : 254).

Le succès de cette désinence pousse même à refaire de vieux mots qui en présentaient une autre. Voici par exemple comment un compilateur des coutumes de France rédige le paragraphe déjà cité de celle de Bretagne : « Femme ne sera *tutrice, curatrice, procuratrice*, [ni] ne s'entremettra de negociement de court » (Du Moulin, 1567 : 430 v°).¹¹ ». De même, *impératrice* supplante petit à petit *emperière* et *emperesse*, comme *inventrice* remplace *inventeresse*. En revanche, l'idée de substituer *vainqueresse* par *victrice*, comme le fait Octavien de Saint-Gelais à propos d'une bannière, et Jean de Marconville à propos de Jeanne d'Arc¹², cette idée-là ne prendra pas : la réalité connotée par ces termes va s'avérer si déplaisante dans la période suivante qu'ils seront tous les deux rayés de la carte.

Sans arborer la prestigieuse finale, d'autres termes sont proposés ou utilisés dans ce nouveau contexte. Alors qu'*avocate* servait essentiellement à désigner la Vierge depuis les années 1300, il est associé en 1506 à Anne de Bretagne, saluée par Jean Marot comme *La vray-disant avocate des dames*. La même désinence se retrouve dans un nom peut-être créé par Charles Fontaine pour Marguerite de France (la sœur d'Henri II), qu'il chante comme « vraye seure mecenate » (Fontaine, 1557 : 15) – ce qu'elle est alors assurément. On trouve également des *tyrannes* dans la première traduction du *De casibus virorum illustrium* de Boccace¹³ ; une *générale* sous la plume de Marie de Romieu¹⁴, des *capitainesses* sous celle du sieur de Cholières¹⁵.

⁹ Sur ce mot, voir également Evain, 2019.

¹⁰ Par ex. dans les *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* (Morice, 18**): col. 33, ligne 14 (« Mme d'Estampes, comme tutrice et garde du duc d'apresent », 1462), col. 40, ligne 13 (« avons baillé à tutrice et garde de nos chers et bien amés cousins... », 1463).

¹¹ Si la fonction de juge a disparu (les femmes ne peuvent plus l'exercer en Bretagne devenue française), le pronom *elle* a remplacé le pronom *le*.

¹² « Et vit reluyre en sa foible frontiere / Son adversè et *victrice* banniere » (Saint-Gelais, c.1490-1495) ; « ladicte pucelle, *victrice* des ennemys du nom Gaulois » (Marconville, 1571 : 21).

¹³ « sanz laquelle [justice] roys ne sont roys ne roianne [reines], ains [mais] sont tirans cruels et tyrannes. » (Boccace, 1400 : 1^{er} prologue).

Médecine, au sens de femme soignante, est utilisé par Rabelais pour se moquer de l'une d'elles (Rabelais, 1534 : ch. 6)¹⁶, et par l'abbesse Charlotte de Minut pour saluer Catherine de Médicis, « vraie medecine de nostre France » (Minut, 1587 : 11). Quant aux noms donnés aux femmes qui écrivent de la poésie, engeance nouvelle qu'on ne songe pas encore à vilipender, ils forment un vrai bouquet : comme le rappelle Anne Debrosse, « Symphorien Champier usait du terme *poetique*. *Poetrice* apparait chez Jean Bouchet, Hélienne de Crenne, François de Billon, André Thévet... Marie de Gournay privilégie *poetisse*, présent aussi chez Jacques Amyot dans ses traductions de Plutarque, et Maurice de La Porte, *poéteresse*, terme qui existait déjà au xv^e siècle. Rabelais, dans le *Quart Livre*, parle de *poetrides*. » (Debrosse, 2014 : 17).

Concernant le lexique des pronoms féminins, on note tout d'abord le recul décisif du *il(s)*. « En 1500, écrit Gaston Zink, la poussée de *il(z)* féminin semblait irrésistible [...]. Or le xvi^e siècle a déjoué l'attente en rejetant *ils sont belles* » (Zink, 1997 : 383). Effectivement, Dufour écrit encore en 1504 à propos des Amazones : « En leur jeune aage, par fer ou aultre chault instrument, la mamelle droicte se faisoient oster, pour plus hardiment frapper et plus aisement du coup se dépescher. Et par ainsi ils avoyent une seulle mamelle sénestre, de quoy ilz nourrissoient leurs enfans » (Dufour, 1970 : 31). On va jusqu'à rectifier la célèbre *Ballade des dames du temps jadis* déjà citée, dont les premiers imprimeurs avaient respecté le texte, mais que Marot réédite en le modernisant, c'est-à-dire en le féminisant. On lira désormais : « Prince, n'enquerrez de semaine / Où elles sont¹⁷ » (Villon, 1533 : 28). Il se pourrait bien aussi que le pronom attribut *la* s'installe véritablement dans les usages à cette époque. Littré ne donne en effet qu'un exemple de cet usage pour le Moyen-Âge¹⁸, alors qu'il en fournit des dizaines pour les xvii^e et xviii^e siècles. On sait que ce pronom sera condamné par Vaugelas comme « une faute que font presque toutes les femmes, et de Paris, et de la Cour » (Vaugelas, 1647 : 28)¹⁹. Mais il dérange dès le règne d'Henri IV, le seul roi de la période à ne pas s'être appuyé sur des femmes pour gouverner. Ainsi Charles Maupas choisit un exemple sexiste pour donner son point de vue en 1607 : « *Le, La, Les* sont nominatifs souvent, comme *Sont-ce la vos enfants ? Oui, ce les sont.* » Quelquefois cependant, ajoute-t-il, « *le* est employé neutralement, comme signifiant *id, illud* [ceci] ; comme *Trouvez-vous cette femme belle ? Si elle ne l'est pas, elle le pense être* » (Maupas, 1607 : 131-132).

¹⁴ « Et vous, ma generale, honneur des Piedmontois » (*Que l'excellence des femmes depasse celle des hommes*, Romieu, 1581 : vers 310 ; sans doute Mme de Chastellier, épouse du général Jean de Chastellier).

¹⁵ Les « Capitainesses de la bande féminine » (Cholières, 1864 : 4).

¹⁶ « Une horde vieille de la compaignie, laquelle avoit reputation d'estre grande medecine » (Rabelais, 1994 : chap. 6).

¹⁷ La première occurrence (« où sont-ils, Vierge souveraine ») n'est pas corrigée, sans doute pour une question de prosodie : précédant une apostrophe, l'un ou l'autre pronom compte pour une syllabe selon les usages en vigueur sous Marot ; le masculin est ensuite conservé, parce que le vers serait devenu « faux » en vertu des règles établies après lui. C'est le contraire dans l'envoi, où le *ils*, placé devant *sont*, devient gênant dès le début du xvi^e siècle (une syllabe « manque »).

¹⁸ « Et tel i a, qui cuide avoir amie bone et leal, qui oncques ne la fu, Quesnes, Romanc., p. 86 » (Quenes ou Conon de Béthune [†1220], *Romancero*).

¹⁹ Condamnation restée sans grand effet, si l'on en juge par la longue liste d'exemples fournie par Littré.

Un dernier changement linguistique à considérer est celui qui affecte les formes issues de la troisième déclinaison latine, demeurées épïcènes tout au long du Moyen-Âge, notamment les participes présents. En quelques décennies, ces termes se mettent à varier en genre pour s'accorder avec le substantif qui les régit. Anne de Marquets dédie ainsi à Marguerite de Valois *Les divines poesies de Marc Antoine Flaminus, contenant diverses prieres, Meditations, hymnes et Actions de grâces à dieu...* (1568). Quant aux adjectifs, dont quelques-uns (*grand, fort, vert...*) avaient entamé cette évolution dès le XIII^e siècle, ils s'alignent sur le modèle dominant (sauf en cas d'expression figée, comme *grand-mère*). Les spécialistes attribuent généralement cette évolution à un phénomène d'analogie avec les autres adjectifs ; mais tant d'alignements analogiques ont eu lieu aux périodes plus lointaines qu'on peut tout de même se demander pourquoi celui-ci aurait attendu le XVI^e siècle pour se produire. D'autant que le phénomène inverse est souligné par Ferdinand Brunot : si « le désir de distinguer les deux genres fait ajouter un *e* au féminin des adjectifs à une seule forme [...], on tend parfois à écrire sans *e* au masculin : *facil, mobil, etc.* » (Brunot, 1933 : 548-549). Il me semble qu'il faut approfondir l'analyse. Selon mon point de vue, ce n'est pas pour distinguer les deux genres qu'on se met à faire varier les participes présents et les adjectifs demeurés épïcènes, mais parce qu'ils sont désormais ressentis comme des masculins, et qu'une pression sociale s'exerce pour faire disparaître l'anomalie qui consiste à les utiliser pour parler de femmes, à l'oral comme à l'écrit. À l'inverse, c'est bien pour distinguer les deux genres – et peut-être pour que le masculin reprenne un peu du poil de la bête – que sont proposées des graphies « masculinisées » pour des adjectifs terminés par un *e*, c'est-à-dire réellement épïcènes (du point de vue qui naît alors et qui est toujours le nôtre).

Enfin, il convient de noter deux phénomènes qui ne relèvent pas à proprement parler de la linguistique, mais plutôt de l'histoire de la littérature – et, toujours, de celle de la société.

Le premier est l'apparition dans les textes littéraires de ce qu'on appelle aujourd'hui des doublets, jusqu'alors surtout usités dans des textes juridiques – là où il convient de nommer clairement les personnes dont on parle. Ils s'affichent désormais jusque sur les couvertures des ouvrages. J'ai évoqué le *De casibus virorum illustrium* de Boccace, qui malgré son titre latin est traduit sous la régence d'Isabeau de Bavière par une expression égalitaire : *De la Ruyne des nobles hommes et femmes* ; c'est ainsi présenté que le texte est recopié d'un manuscrit à l'autre (ou avec des variantes dont la plupart présentent un doublet)²⁰, et c'est à nouveau l'idée qui sous-tend sa première impression, intitulée *Des Cas et ruyne des nobles hommes et femmes reversez par fortune* (1483-1484). Autre exemple : le *Specule des pescheurs* de Jean de Castel, rédigé dans la première moitié du XV^e siècle, est publié sous ce titre en 1486, accompagné de deux autres traités, *L'exhortation des mondains* et *L'exemple des dames et damoiselles*. Mais il reparait en 1505 sous un titre plus court et plus « inclusif », dirions-nous : le *Mirouer des pecheurs et pecherresses*. Autre exemple encore : *La Légende dorée* de Jacques de Voragine, *best-seller* latin du bas Moyen-Âge et premier ouvrage imprimé en français (Lyon, 1476), est éditée à la fin des années 1520 sous le titre *La Vie et légende des saintz et saintes*. Il me semble ici qu'on cherche, comme on le fait de nos jours, à donner

²⁰ Le site Arlima en cite dix, dont deux seulement ne comportent que le mot *hommes*.

une plus grande visibilité aux femmes dans les contextes de mixité – y compris quand elles sont minoritaires numériquement²¹.

Le second phénomène est la montée en puissance de ce qu'on appelle les « rimes féminines » dans la poésie de la Renaissance, c'est-à-dire des vers ou figure en dernière position un mot qui se termine par un *e*, quel que soit sa nature ou son genre (*porte, visage*), voire par un *e* suivi de diverses lettres muettes (*portes, portent*). Un *e* qui se prononce toujours, quoiqu'on ne sache pas s'il vaut pour un ou pour un demi dans le décompte des syllabes – d'où l'agacement de certains théoriciens, comme Thomas Sébillet, qui peste contre ce « *e féminin* [...] aussi fâcheux à gouverner qu'une femme²² » (Sébillet, 1990 : 68). Alors que les rimes masculines dominaient largement dans la poésie antérieure, les féminines se mettent à gagner des parts de marché, et elles paraissent au milieu du XVI^e siècle si nécessaires dans un bon poème que l'alternance des rimes est édictée en norme – ce qu'elle restera jusqu'à l'avènement de la poésie dite moderne (Lote, 1991 : 124)²³. Ce dispositif symbolique d'égalité numérique n'est pas unique : il s'inscrit dans un souci de parité qu'on voit à l'œuvre dans d'autres domaines sur lesquels les dirigeantes ont la main (Viennot, 2020 : 289-290).

*

En conclusion, je dirais d'abord que beaucoup d'études devraient être menées pour examiner de plus près des phénomènes que je n'ai fait ici qu'évoquer, en observant sous l'angle des rapports de force entre les sexes l'une et l'autre de ces deux phases que j'invite à voir comme une première masculinisation du français, suivie d'une première reféminisation (ou démasculinisation) de cette langue.

Il me semble aussi qu'on peut tirer de cet examen plusieurs hypothèses de travail. La première serait de considérer l'offensive linguistique menée au XVII^e siècle contre les pouvoirs du genre féminin sous l'angle d'une riposte à des changements intervenus en amont dans cette langue et dans la société qui la produit, plutôt que comme une réaction agacée à l'arrivée en fanfare des femmes sur le terrain des lettres, elle-même portée par l'ouverture des premiers lieux éducatifs ouverts à leur sexe (Viennot, 2017).

La seconde serait d'envisager les modalités de cette riposte au prisme des changements intervenus pendant la Renaissance : n'est-ce pas parce que le lexique des noms prestigieux n'a cessé de croître qu'il faut s'y attaquer vigoureusement ? N'est-ce pas parce que l'égalité entre les genres a progressé dans le lexique et les discours qu'il semble nécessaire de promouvoir, en syntaxe, la supériorité du « genre le plus noble », d'une part pour qu'il « l'emporte sur l'autre » dans les accords de l'adjectif avec plusieurs noms, d'autre part pour qu'il le domine massivement dans les évocations de populations mixtes ? N'est-ce pas parce la

²¹ Dans la *Légende dorée*, les notices consacrées à des femmes représentent 12% de l'ensemble (22 notices sur 180 dans l'édition Wyzewa, Perrin, 1910, en ligne sur Wikitexte) ; pour Boccace, 16% (12 sur 74).

²² Le « e masculin » est celui qui se prononce *é*.

²³ Selon le chercheur, ce dispositif « a vu le jour à la fin du Moyen Âge, mais n'y a mené qu'une existence encore frêle et incertaine, sans qu'on ait pu prévoir alors quelles seraient ses destinées triomphales » ; aucune hypothèse n'est émise pour expliquer ce succès inattendu.

revendication de l'égalité des sexes s'est installée dans le débat public, et qu'elle s'y maintient, que l'Académie proposera en 1694 de considérer *l'homme* comme le seul représentant de l'espèce humaine (Viennot, 2021) ?

La troisième hypothèse serait d'examiner si, ailleurs, les mêmes causes ont produit les mêmes effets ; si le cas français a « fait école » ; et si oui, comment, dans une Europe où les lettrés se comprenaient tous grâce à une langue commune, le latin, et où nombre d'entre eux se fréquentaient, grâce aux intenses échanges que permettaient les universités de l'époque.

Éliane Viennot

Bibliographie

- Boccace, Jean, *Des cas des nobles malheureux hommes et femmes*, trad. Laurent de Premierfait, 1400, ms BN, fr. 131.
- Brantôme, Pierre de Bourdeille, abbé de, « Discours sur Anne de Bretagne » [fin XVI^e s.], dans *Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, éd. Étienne Vaucheret, Paris, Gallimard « La Pléiade », 1991, p. 119-158.
- Brunot, Ferdinand, *Histoire de la langue française, des origines à 1900, tome 1, De l'époque latine à la Renaissance* [1905], Paris, Armand Colin, 1933 (4^e éd. revue et augmentée).
- Burr, Elisabeth, « Planification linguistique et féminisation », *Intersexion. Langues romanes, Langue et genre [LINCOM Studies in Sociolinguistics n°12]*, Fabienne H. Baider, Daniel Elmiger et Julie Abbou (dir.), München, Lincom, 2012, p. 29-39.
- Chaurand, Jacques, *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*, Paris, Bordas, 1977.
- Cholières, sieur de, *La guerre des masles contre les femelles, representant en trois dialogues les prérogatives et dignitez tant de l'un que de l'autre sexe, avec les Mélanges poétiques du sieur de Cholières* [1588], reprod. Bruxelles, Mertens et fils, 1864.
- Debrosse, Anne, « Le mot "poétesse" dans les dictionnaires, ou la tentation de l'épicène (XVI^e-XVII^e siècles) », *RHR* n°78, juin 2014.
- Delorme, Ferdinand, *La France franciscaine*, janvier-mars 1927.
- Du Moulin, Charles, *Le Grand Coustumier general, contenant toutes les coustumes generalles et particulieres du royaume de France et des Gaules... par Messire Charles Du Molin...* second tome, Paris, Jacques du Puys, 1567.
- Dufour, Antoine, *Les Vies des femmes célèbres* [1504], éd. G. Jeanneau, Genève, Droz & Paris, Minard, 1970.
- Englebert, Annick, « Le système graphique du XIV^e siècle », *Cours de grammaire historique*, http://www.diachronie.be/cours_grammaire/index.html, consulté le 14 août 2019.
- Evain, Aurore, « Histoire d'autrice, de l'époque latine à nos jours » [2008], *En compagnie*, Donnamarie-Dontilly, Éditions iXe, 2019, p. 53-62.
- Fontaine, Charles, *Odes, enigmes et epigrammes adressez pour etreines au roy, à la royne et autres princes et princesses de France*, Lyon, Jean Citoys, 1557.
- François de Sales, *Défense de l'estendart de la sainte Croix*, III, 7 [1600], in *Œuvres de St François de Sales...*, tome 2, Lyon, E. Vitte, 1892.
- Khaznadar, Edwige, « Heurs et malheurs de la suffixation -eur/euse », *Le français moderne*, 2012-2, p. 220-245.
- Larivière, Louise-Laure, *Comment en finir avec la féminisation linguistique, ou Les mots pour la dire*, Éditions Zéro heure, 2000.

- La Très Ancienne Coutume de Bretagne...* éd. critique Marcel Planiol, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1896.
- Leseur, Guillaume, *Histoire de Gaston IV comte de Foix : chronique française inédite du xv^e siècle*, tome II, 1477-1478, éd. Henri Courteault, Paris, Renouard, 1896.
- Lote, Georges, *Histoire du vers français* [1949], Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 1991.
- Marchello-Nizia, Christiane, « Le neutre impersonnel », *Genre et langage*, Eliane Koskas et Danielle Leeman (dir.), Paris, Université Paris X, 1989, p. 173-179.
- Marconville, Jean de, *De la bonté et mauvaistié des femmes* [1564], Paris, Dallier, 1571.
- Maupas, Charles, *Grammaire française, contenant reigles très certaines et adresse très asseuree à la naïve connoissance et pur usage de nostre langue...* Blois, Philippes Cottureau, 1607.
- Minut, Charlotte de, *De la Beauté, discours divers...*, Lyon, Barthelemi Honorat, 1587.
- Morice, Pierre Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, des recueils de plusieurs sçavans antiquaires...*, vol. III, Paris, C. Osmont, 1746.
- Rabelais, François, *Gargantua* [1534], *Œuvres complètes*, éd. Mireille Huchon, 1994.
- Romieu, Marie, *Les premieres œuvres poetiques de Ma Damoiselle de Romieu Vivaroise, contenant un brief Discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme...*, Paris, Lucas Breyer, 1581.
- Saint-Gelais, Octavien de, *Séjour d'honneur* [c.1490-1495], *Dictionnaire du Moyen Français*.
- Sébilllet, Thomas, *Art poétique français* [1548], dans *Traité de rhétorique et de poétique de la Renaissance*, éd. Francis Goyet, Paris, Le Livre de poche classique, 1990.
- Vaugelas, Claude Favre de, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Veuve Jean Camusat et Pierre le Petit, 1647.
- Viennot, Éliane, *La France, les femmes et le pouvoir, 1. L'invention de la loi salique (v^e-xvi^e siècles)*, Paris, Perrin, 2006.
- , *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française* [2014], 2^e éd. augmentée, Donnemarie-Dontilly, Éd. iXe, 2017.
- , « La fin de la Renaissance », *Les Femmes et la littérature, une histoire culturelle*, Martine Reid (dir.), Paris, Folio, 2020, vol. 1.
- , *En finir avec l'Homme. Chronique d'une imposture*. Donnemarie-Dontilly, Éd. iXe, 2021.
- Villon, François, *Le grand testament Villon, et le petit. Son codicille. Le jargon & ses balades*, Paris [Levet], 1489, n.p.
- *Les Œuvres de François Villon de Paris, revues et remises en leur entier par Clement Marot...*, Paris, Galliot Du Pré, 1533.
- Zinc, Gaston, *La Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français, XIV^e-XV^e siècle*, Genève, Droz, 1997.